

Primes des enseignants chercheurs

Objectif inscrit dans le projet 2009-2012

- Améliorer la rémunération des enseignants-chercheurs 1/ en prenant en compte l'ensemble de leurs activités dans le cadre de la recherche, de l'enseignement et de la gestion des tâches collectives et 2/ en utilisant la marge de manœuvre permise pour l'attribution des primes depuis 2009 et l'autonomie de gestion de la masse salariale sous plafond des personnels de l'UPMC.

Actions conduites et résultats

- Pour améliorer leur niveau de rémunération, outre les primes existantes (prime de charges administratives, prime de recherche et d'enseignement supérieur, prime de responsabilité pédagogique, prime d'encadrement doctoral et de recherche, prime de mobilité pédagogique), l'UPMC a créé 5 nouvelles primes (CS du 1^{er} décembre 2008, CTP du 1^{er} juillet 2009 et CA du 6 juillet 2009):
 - la prime de responsabilité dans les structures de formation (PRSF), prime de fonction attribuée sur critères,
 - la prime de responsabilité dans les structures de recherche (PRSR), prime de fonction attribuée sur critères,
 - la prime (PIP), prime sur dossier de candidature,
 - la prime d'investissement recherche (PIR) qui remplacera en 2013 la PEDR, prime sur dossier de candidature (CS du 22 juin 2009),
 - la prime pour charges administratives (PCA) existait déjà avant 2009, prime de fonction attribuée sur critères.
- Les primes d'investissement recherche (PIR) et d'investissement pédagogique (PIP) sont attribuées annuellement (et pour une durée de quatre ans) sur présentation de dossiers de candidature qui sont examinées par des commissions issues du vivier des groupes d'experts. Cinq grandes commissions sont réparties par pôles scientifiques ainsi qu'une commission pour les hors pôles (enseignants du second degré ou fonctions transversales). Les primes sont validées par les trois conseils en formations restreintes (CEVUR, CSR et CAR).

Indicateurs

Evolution des dépenses indemnitaires par type de primes des enseignants chercheurs sciences et hospitalo-universitaires

Type de Prime	2007	2008	2009	2010
PRIME INVESTISSEMENT RECHERCHE	0	0	595 998	1 087 095
PRIME INVESTISSEMENT PEDAGOGIQUE	0	0	182 000	333 938
PRIME RESPONSABILITE STRUCTURE FORMATION / RECHERCHE	0	0	180 526	418 206
PRIME RECH.ENSEIGN.SUP.	1 757 165	1 670 648	1 903 799	1 916 614
PRIME ENCADR.DOCT.RECH.	2 161 394	2 082 388	2 306 345	1 505 426
PRIME D'ADMINISTRATION	54 688	39 343	65 286	69 446
IND. MEMB. COMMIS.	29 285	22 620	25 597	93 138
PRIME CHARGES ADMIN	187 810	193 497	212 490	397 918
PRIME RESP PEDAG	113 072	108 643	19 867	-
TOTAL	4 303 415	4 117 139	5 491 907	5 821 781

(Source : Bilan social 2010 – DRH)